

ASSEMBLEE NATIONALE

16 mars 2005

TEMPS DE TRAVAIL
(Deuxième lecture) - (n° 2147)

AMENDEMENT

N° 74

présenté par
MM. LE GARREC, LIEBGOTT, GORCE, VIDALIES, Mme HOFFMAN-RISPAL
et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE ADDITIONNEL

APRES L'ARTICLE PREMIER A, insérer l'article suivant:

« Le Gouvernement organise au cours du deuxième trimestre de l'année en cours, une conférence sur les salaires, l'emploi, les conditions de travail, l'organisation du temps de travail avec l'ensemble des représentants des organisations syndicales et patronales représentatives. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise est essentiel, d'autant que depuis plus de vingt ans la part salariale dans l'équilibre de la répartition des richesses a perdu plus de cinq points de PIB et des formes d'emploi faiblement rémunérées émergent avec le développement des travailleurs pauvres. Or les entreprises françaises viennent de racheter pour 56 milliards d'euros leurs propres actions !

La valorisation du travail passe par l'augmentation des salaires directs qui est une nécessité et non par l'allongement du temps de travail, et certainement pas par l'augmentation du contingent annuel d'heures supplémentaires et l'encouragement à effectuer des heures supplémentaires au-delà de ce contingent, démarche de surcroît contraire à la création d'emplois.